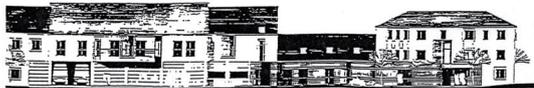
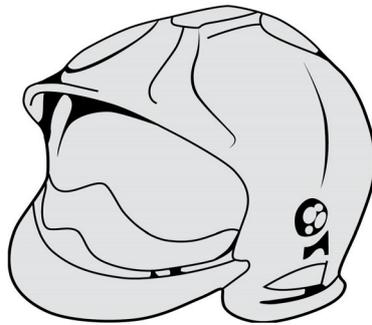


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2009-4

ANNEE 2009

Edition du 7 mai 2009

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2009-4

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 avril 2009

2009 – 001 - Approbation de procès-verbal	4
2009 – 002 – Compte de gestion 2008	5
2009 – 003 – Compte administratif 2008	6
2009 – 004 – Remboursement anticipé du FCTVA.....	7
2009 – 005 – Commission consultative du SSSM et commission d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier volontaire.....	8
2009 – 006 – Habilitation à la formation des jeunes sapeurs-pompiers	10
2009 – 007 – Convention d'objectifs SDIS / Union départementale (UDSPEL)	11
2009 – 008 – Convention de partenariat – Collège des petits sentiers / SDIS 28	12
2009 – 009 – Suppressions et créations de postes	13
2009 – 010 – Renouvellement de contrat	14
2009 – 011 – Procédure relative aux fichiers de régularisation PFR au titre de la contribution publique du SDIS 28 et de la cotisation personnelle obligatoire des SPV	15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
10 AVRIL 2009**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 avril 2009

OBJET

2009 – 001 - Approbation de procès-verbal

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 30 mars 2009, s'est réuni le 10 avril 2009 à 14h00, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau

M. Térouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mrs. de Montgolfier, Boisard, Garnier, Gorges, Huwart, Leblond, Pilleux, Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet, absente, excusée

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

--ooOoo--

Après intervention de M. Bilbaut, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2008.

**Pour le président
du conseil d'administration,
le vice-président**

Jean-Pierre GABORIAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 avril 2009

OBJET

2009 – 002 – Compte de gestion 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 30 mars 2009, s'est réuni le 10 avril 2009 à 14h00, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau

M. Térouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mrs. de Montgolfier, Boisard, Garnier, Gorges, Huwart, Leblond, Pilleux, Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet, absente, excusée

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 avril 2009, sur proposition de M. le vice-président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, arrête le compte de gestion 2008 de Mme la payeuse départementale.

**Pour le président
du conseil d'administration,
le vice-président**

Jean-Pierre GABORIAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 avril 2009

OBJET

2009 – 003 – Compte administratif 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 30 mars 2009, s'est réuni le 10 avril 2009 à 14h00, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau

M. Téroinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Garnier, Gorges, Huwart, Leblond, Pilleux, Téroinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet, absente, excusée

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 avril 2009, sur proposition de M. le vice-président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008 joint en annexe.

**Le vice-président
du conseil d'administration**

Jean-Pierre GABORIAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 avril 2009

OBJET

2009 – 004 – Remboursement anticipé du FCTVA

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 30 mars 2009, s'est réuni le 10 avril 2009 à 14h00, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau

M. Térouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Garnier, Gorges, Huwart, Leblond, Pilleux, Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet, absente, excusée

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 avril 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la décision de ne pas opter pour le remboursement anticipé du FCTVA au titre de l'année 2008, les dépenses réelles d'équipement pour l'année 2009 devant se situer sous le seuil de référence arrêté par l'Etat.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 avril 2009

OBJET

2009 – 005 – Commission consultative du SSSM et commission d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier volontaire

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 30 mars 2009, s'est réuni le 10 avril 2009 à 14h00, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau

M. Térouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Garnier, Gorges, Huwart, Leblond, Pilleux, Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet, absente, excusée

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 avril 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer l'arrêté de nomination des membres de la commission consultative du service de santé et de secours médical composée comme suit :

Membres titulaires

- Colonel SERRANO Jean-Luc, médecin chef
- Commandant WILLAUME Dominique, médecin chef adjoint
- Capitaine TAUREAU Pascale, pharmacien et gérant de la pharmacie à usage intérieur
- Capitaine HERVE Alain, médecin
- Capitaine PERDEREAU Philippe, médecin
- Commandant ROUSSEL Gérard, médecin
- **Capitaine DEFRANCE Jean-Luc, pharmacien**
- **Capitaine HOUDRE Francis, vétérinaire**
- **Infirmier COYCAULT Thomas, infirmier**
- Infirmier chef GOURCI Dominique, infirmier
- Infirmier BIGARD Alexandra, infirmier

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2009-4 du : 7 mai 2009

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 28 avril 2009

est exécutoire à la date du : 28 avril 2009

Membres suppléants

- **Capitaine MURESAN André, médecin**
- **Capitaine POUBEL David, médecin**
- **Capitaine CLOUET François, pharmacien**
- **Infirmier SEPTIER Véronique, infirmier**

La commission d'aptitude aux fonctions de sapeur-pompier volontaire ne comporte, du fait de sa spécificité, que les membres médecins de la commission consultative du service de santé et de secours médical.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 avril 2009

OBJET

2009 – 006 – Habilitation à la formation des jeunes sapeurs-pompiers

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 30 mars 2009, s'est réuni le 10 avril 2009 à 14h00, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau

M. Téroinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Garnier, Gorges, Huwart, Leblond, Pilleux, Téroinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet, absente, excusée

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 avril 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, donne son accord pour solliciter une habilitation pour 3 ans auprès de M. le préfet au profit de l'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (UDSPEL) pour assurer la formation des jeunes sapeurs-pompiers volontaires et leur préparation au brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, conformément aux orientations définies par la DSC.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 avril 2009

OBJET

2009 – 007 – Convention d'objectifs SDIS / Union départementale (UDSPEL)

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 30 mars 2009, s'est réuni le 10 avril 2009 à 14h00, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau

M. Térouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Garnier, Gorges, Huwart, Leblond, Pilleux, Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet, absente, excusée

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 avril 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer, pour 3 ans (2009 à 2011) la convention d'objectifs jointe en annexe ayant pour objet de définir les axes prioritaires d'actions conjointes du SDIS et de l'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure et Loir.

Il est rappelé que le montant de la subvention pour l'année 2009 a été adopté lors du vote du budget primitif.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 avril 2009

OBJET

2009 – 008 – Convention de partenariat – Collège des petits sentiers / SDIS 28

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 30 mars 2009, s'est réuni le 10 avril 2009 à 14h00, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau

M. Térrouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Garnier, Gorges, Huwart, Leblond, Pilleux, Térrouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet, absente, excusée

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 avril 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention de partenariat jointe en annexe avec le collège des petits sentiers sis à Lucé.

Cette démarche s'intègre d'une part dans le projet « Pompiers juniors » porté par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'intérieur, et d'autre part, dans toutes les actions de prévention et de développement du volontariat menées actuellement par le SDIS auprès des jeunes, dans les écoles, collèges et lycées du département.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 avril 2009

OBJET

2009 – 009 – Suppressions et créations de postes

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 30 mars 2009, s'est réuni le 10 avril 2009 à 14h00, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau

M. Térrouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Garnier, Gorges, Huwart, Leblond, Pilleux, Térrouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet, absente, excusée

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 avril 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

➤ la suppression d'un poste de sergent

➤ la création d'un poste de sapeur

à compter du 1^{er} avril 2009, suite à la mutation d'un agent du C.S.P. de CHATEAUDUN

➤ la suppression d'un poste spécifique de technicien supérieur

➤ la création d'un poste permanent de technicien supérieur

à compter du 1^{er} juin 2009, un agent ayant été reçu récemment au concours d'accès au grade de technicien supérieur organisé par le centre de gestion de la petite couronne.

➤ la création d'un poste d'attaché

à compter du 1^{er} mai 2009. Un agent de catégorie B du service des marchés publics a mis fin à son détachement. Afin de pourvoir ce poste, l'appel à candidature porte sur un emploi d'attaché (poste à créer) ou de rédacteur (poste existant). L'un des deux postes (attaché ou rédacteur) aura vocation à être supprimé à l'issue du recrutement en fonction du profil du candidat retenu.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2009-4 du : 7 mai 2009

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 28 avril 2009

est exécutoire à la date du : 28 avril 2009

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 avril 2009

OBJET

2009 – 010 – Renouvellement de contrat

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 30 mars 2009, s'est réuni le 10 avril 2009 à 14h00, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau

M. Térrouinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Garnier, Gorges, Huwart, Leblond, Pilleux, Térrouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet, absente, excusée

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 avril 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise, conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le renouvellement du contrat d'attaché à la communication, pour une période de 3 ans dans les conditions suivantes :

- Chargé de communication – Grille de rémunération des attachés, entre l'échelon 1 et l'échelon 12 - Régime indemnitaire du cadre d'emploi des attachés

étant précisé que le contrat en cours se termine le 15 août 2009.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 10 avril 2009

OBJET

2009 – 011 – Procédure relative aux fichiers de régularisation PFR au titre de la contribution publique du SDIS 28 et de la cotisation personnelle obligatoire des SPV

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 30 mars 2009, s'est réuni le 10 avril 2009 à 14h00, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Bilbaut, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Frard, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau

M. Téroinard donne pouvoir à M. Chevallier

Absents, excusés :

Mrs. Boisard, Garnier, Gorges, Huwart, Leblond, Pilleux, Téroinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet, absente, excusée

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 avril 2009, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer les actes permettant de régulariser les situations individuelles des sapeurs pompiers volontaires (concernant le fichier contribution publique : 2 SPV doivent être retirés du fichier et 1 SPV doit être ajouté au fichier ; concernant le fichier cotisation personnelle : 2 SPV doivent être ajoutés au fichier) conformément aux décisions de l'association de gestion de la PFR.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER